

N°2023/016  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 mars 2023

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 27 mars 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. AUBERT Michel a donné procuration à M. THERY Jacques  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. VOLLE Stéphane  
Mme VALLIER France a donné procuration à Mme GIGON Christine

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.*

*Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 016-27/03/2023**

**PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2022**

La Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment ses articles 92 et 93, impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant total brut des indemnités perçues par les élus pour l'année 2022, au titre de tout mandat.

**Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus**

**Année 2022**

Fonction	Nom du bénéficiaire	Commune Montant brut	CAPCA Montant brut	Montant total brut
Maire	JEANNE Jean-Pierre	24 029,70€	12 952,50€	36 982,20€

Adjoint avec délégation	Nom des bénéficiaires	Commune Montant brut	Autre Montant brut	Montant total brut
1 <sup>er</sup> Adjoint	CROS Samuel	8 928,06€	0	8 928,06€
2 <sup>o</sup> Adjoint	GIGON Christine	8 928,06€	0	8 928,06€
3 <sup>o</sup> Adjoint	VOLLE Stéphane	8 928,06€	0	8 928,06€
4 <sup>o</sup> Adjoint	ROSE-LEVEQUE Christelle	8 928,06€	0	8 928,06€
5 <sup>o</sup> Adjoint	THÉRY Jacques	8 928,06€	0	8 928,06€

Fonction	Nom du bénéficiaire	Commune	Autre	Montant total brut
Conseiller Délégué	LECOMTE Marc	2 849,34€	0,00€	2 849,34€

Fonction	Conseillers municipaux	Commune Montan brut	Autre Montant brut	Montant total brut
Conseillers Municipaux	ALLIER Jérôme	0	0	0
	AUBERT Michel	0	0	0
	CHIVELAS Brigitte	0	0	0
	CLOEZ Sonia	0	0	0
	DEDIDIER Sylvain	0	0	0
	FLECHON Vincent	0	0	0
	GAGNARD Céline	0	0	0
	HER NANDEZ Guy	0	0	0
	LEGEVRE Jacques	0	0	0
	LEVEQUE Marie-José	0	0	0
	NURY Cassandra	0	0	0
	VALLIER France	0	0	0

Cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote.

Fait à COUX le 27 mars 2023

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire



Christine GIGON,  
Secrétaire de séance